



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt trois janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. FRANCOIS Xavier, Mme PILLOT Marguerite, M. JAMONNEAU Claude, M. DUBOIS Victorien

Absents : Mme MICHEAU Séverine, Me BUTET Laetitia

Pouvoir : M. GUILBAUT Bernard a donné pouvoir à M. GUERIN Jean-Claude
Mme BEAUFORT Magalie a donné pouvoir à M. FRANCOIS Xavier
M. GOURBEAU Benjamin a donné pouvoir à M. RAUX Samuel

Secrétaire : M. DUBOIS Victorien

Début de la séance à 20h30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016 :

Aucune observation

Vote : 13 POUR

DELIBERATIONS

→ INDEMNITE DE CONSEIL

Monsieur le Maire nous fait part de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 reçue de la trésorière, Madame NIVART-ONCHALO. Elle propose un calcul au taux de 100 % dont le montant s'élèverait à 425,12 € et un autre calcul de 50 % dont le montant s'élèverait à 212,58 €.

Après discussion, les membres du conseil ont décidé un taux de 25 % qui correspondra à un montant de 106,30 €. Ce montant sera versé sur les salaires de février.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une indemnité de 25 % à la trésorière.

VOTE : voix 10 pour, 3 abstentions

- Accepte cette indemnité.

→ PLAN DE FINANCEMENT DETR MILLE CLUB

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la restructuration et de la réhabilitation de la salle dite « Mille Club » :

Dépenses		Recettes	
Frais d'études	53 601,80	DETR (30 %)	134 280,54
Travaux	392 000,00	Bonus énergétique (15 % des 30% de la DETR)	20 142,08
« Dépenses non éligibles »	2 000,00	Département :	
Frais Divers		Aide à la décision	2 000,00
		Aide aux Travaux (CAP 79)	44 530,00

TOTAL HT	447 601,80	Autofinancement	336 169 ?54
TVA	89 520,36		
TOTAL TTC	537 122,16	TOTAL TTC	537 122 ?16

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce plan de financement.

VOTE : voix 13 pour,

- Donne un avis favorable à la demande de subvention DETR et adopte le projet
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents si référents

→ **CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE ET D'UN COORDONNATEUR SPS POUR LE MILLE CLUB**

Dans le cadre du projet de restructuration et réhabilitation de la salle dite « Mille Club », la commune de la Peyratte a lancé une consultation afin de désigner un contrôleur technique et un coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail des offres.

<i>Dénomination sociale</i>	<i>CP VILLE</i>	<i>Mission SPS</i>
		<i>HT</i>
SOCOTEC	79000 NIORT	3 266,25
APAVE	79000 NIORT	/
VERITAS	86000 CHASSENEUIL-DU-POITOU	3 780,00
REAU GISELE	79300 BRESSUIRE	2 115,00

<i>Dénomination sociale</i>	<i>CP VILLE</i>	<i>Mission CT</i>
		<i>HT</i>
SOCOTEC	79000 NIORT	4 000,00
VERITAS	86000 POITIERS	2 720,00
APAVE	79000 NIORT	4 856,00

Après discussion, les membres du conseil ont décidé de choisir Madame REAU Gisèle pour la mission SPS et l'entreprise VERITAS pour la mission CT.

VOTE : voix 13 POUR

→ **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI**

Monsieur le Maire explique que la loi ALUR rend obligatoire le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » aux Communautés de Communes dans un délai de trois ans, sauf opposition d'une minorité de blocage d'au moins un quart des communes membres représentant au moins de 20% de la population.

De plus, il ajoute qu'il ne serait pas opportun de s'engager dans un projet de plan local d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes actuelle tant que l'aboutissement du projet de fusion, des Communautés de Communes Airvaudais-Val-de-Thouet et Parthenay-Gâtine, ne soient pas mis en place. il est donc nécessaire de reporter la prise de compétence.

Dans un souci de cohérence territoriale et d'efficacité d'exercice de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale », il est proposé au conseil municipal :

- De s'opposer, comme le prévoit la loi ALUR, au transfert systématique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » au 27 mars 2017 à l'échelle intercommunale.

Madame PILLOT Marguerite soulève la question que notre PLU devrait être grenéalisé et en accord avec le SCOT ; est-ce que la Communauté de Communes peut nous aider.

VOTE : 10 voix POUR la proposition de s'opposer et 3 abstentions

- Donne un avis

→ PROPOSITION DE CONVENTION POUR LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le Maire fait part des difficultés et du coût de la prise en charge des animaux errants sur la commune. Il précise qu'un réel besoin est nécessaire face à ce problème récurrent.

Suite à plusieurs recherches, la SARL PHILINE, située à Massognes (86) propose une convention de capture 7j/7 24h/24 des animaux captifs ou errants sur la voie publique, l'enlèvement des animaux, l'identification de l'animal, la conduite à la fourrière et la prise en charge en urgence. Ils interviennent dans un délai de 2heures maximum.

La convention est fixée pour 1, 3 ou 4 ans dont le montant s'élève à 766,80 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette convention.

VOTE : voix 11 POUR, 1 CONTRE, 1 abstention

- Approuve la convention pour une durée de 1 an.

→ AUGMENTATION D'UN TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire annonce, que lors des entretiens professionnels du jeudi 1^{er} décembre, Madame BOUTET Nadia a exprimé le souhait d'augmenter son temps de travail, passant de 32 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires.

Depuis le départ d'un agent, il s'avère que Madame BOUTET s'est vu rajouter des tâches supplémentaires.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette augmentation du temps de travail à savoir 3 heures supplémentaires pour Madame BOUTET Nadia, à compter du 1^{er} février 2017.

VOTE : voix 13 POUR

- Accepte cette augmentation du temps de travail à savoir de 32 heures à 35 heures à compter du 1^{er} février 2017.

→CONTRAT DE PRESTATION 2017 FOURNITURES DE REPAS DANS LE CADRE DU PORTAGE A DOMICILE

Monsieur GUERIN Jean-Claude demande à l'assemblée de se prononcer sur le prix de vente du repas pour le portage à compter du 1er janvier 2017.

Depuis que la compétence est passée communautaire, le portage de repas est soumis à la TVA. ; canton de Thénézay 5,5 %. La part du Département s'élève à 5,41 €.

Il est proposé de maintenir le tarif à 8 euros pour les repas adultes dans le cadre des formations, conférences... sur la commune de la Peyratte.

Le conseil municipal décide les tarifs 2017 indiqués ci-dessous pour le portage de repas.

Prestations alimentaires	<i>Pour mémoire, Prix de vente TTC / repas 2016</i>	Prix de vente TTC par repas 2017
Portage à domicile	5,39 €	5,69 €
Livraison	3,15 €	3,32 €
TOTAL	8,54 €	9,01 €
Repas adultes	8,00 €	8,00 €

VOTE : voix 13 POUR

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de prestations de portage de repas pour l'année 2017.

→ ABANDON / REPRISE CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire explique que la procédure en cours pour l'abandon des sépulcres est longue et fastidieuse. Cependant, 5 tombes sont concernées :

Nom concessionnaire	N° concession	Date concession
<i>BILLY Aimé-TALBOT Raoul 79200 LA carré C2 PEYRATTE</i>	<i>allée S</i>	<i>numéro 1 - 1903</i>
<i>FLEURY Pierre La Valinière 79200 LA Carré C3 PEYRATTE</i>	<i>allée R</i>	<i>numéro 13 - 1914</i>
<i>GRASSIN Pierre Brossard 79200 LA Carré C2 PEYRATTE</i>	<i>allée S</i>	<i>numéro 3 - 1903</i>
<i>KOCK Château neuf de Grasse Carré C2</i>	<i>allée R</i>	<i>numéro 5 - 1971</i>
<i>PILLOT Louis 79200 LA PEYRATTE Carré 3</i>	<i>allée R</i>	<i>numéro 1 - 1916</i>

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer les formalités

VOTE : voix 13 POUR,

- Accepte ces abandons/reprises de concession cimetière.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

Monsieur RAUX Samuel annonce que les fossés sont nettoyés et que le champ des Coudrelles est aménagé – les arbres sont plantés. La pose de panneaux et les radars pédagogiques sont à venir. Il ajoute qu'un sac de cendres et des copeaux de bois ont été déposés sur la Place des Marronniers, à côté du RAM !

➤ **Rapport de M. Dimitri HERRIBERRY – adjoint délégué à la commission animation,**

Monsieur Dimitri HERRIBERRY nous fait part du bon retour des vœux du Maire, le changement de traiteur a été apprécié. Le bulletin municipal va être bientôt distribué dans les boîtes aux lettres. Une réunion pour les Rencart's est prévu mercredi 25 janvier à 9h15 à la mairie.

Il expose également qu'il serait bien de se pencher sur un projet boulangerie et commerces de proximité.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par Delphine BATHO, Députée des Deux-Sèvres au sujet de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) que perçoit les agriculteurs. Il est demandé qu'une proposition de motion soit adoptée afin de soutenir et maintenir cette indemnité pour les agriculteurs sur notre territoire.
- Pour le projet de la borne à verre, c'est l'entreprise Pelletier qui va être sollicitée .
- Monsieur le Maire a le plaisir d' informer les élus qu'ils sont conviés à la galette des rois jeudi 26 janvier à 19h par La Fourmière de Thénézay et également à l'association de Radio-Gâtine le mardi 7 février à 20h30.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur TESSIER et Madame THIBAUT pour réserver une parcelle de terrain sur le lotissement Les Belletières.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur GABORIAU souhaitant faire une cession du chemin privé au lieu-dit Le Breuil pour un euro symbolique.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 6 MARS ET LE 27 MARS (VOTE BUDGET) 2017 A LA MAIRIE

FIN DE SEANCE A 22H35